



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2012

L'an deux mil douze
Le 14 mars à 19h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2012

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique FEDIEU – M. Jean-Claude DEHRI – Mme Véronique GARDETTE – Mlle Marie-Christine SEGUIN – M. Jean-Luc NABET – M. Emile MEDINA – Mme Carole MERGALET – M. Alain BLANCHARD – Mme Pierrette SEGOIN – M. Joël PIRON

PROCURATIONS :

M. Claude CASSEGRAIN qui a donné procuration à M. Emile MEDINA
M. Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à M. Joël PIRON
M. Fabien CAILLER qui a donné procuration à M. Dominique FEDIEU
Mme Annie GAUTHIEZ qui a donné procuration à Mme Carole MERGALET
Mme Vanessa TENAILLE qui a donné procuration à Mme Véronique GARDETTE

ABSENTS :

M. Alain GUICHOUX

Secrétaire de séance : Emile MEDINA

Secrétaire adjointe : Mademoiselle Sandrine MORISSET

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ✓ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 FEVRIER 2012
- ✓ 2012-011 REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2012
- ✓ 2012-012 REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE FORT MEDOC 2012
- ✓ 2012-013 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA C.D.C. MEDOC ESTUAIRE
- ✓ 2012-014 PARTICIPATION A LA REMUNERATION DU CHARGE DE MISSION DES SITES MAJEURS D'AQUITAINE
- ✓ 2012-015 DATE D'APPLICATION DE LA DELIBERATION 2012-008 PORTANT MODIFICATION DES PRIX DES ENTREES DU FORT MEDOC
- ✓ 2012-016 DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE PIERRE DE BELLEYME – VOYAGE SCOLAIRE A TOULOUSE
- ✓ 2012-017 VENTE PLAQUES BETON POUR CLOTURE
- ✓ 2012-018 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.A.C. CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CORPS DE GARDE ET DE L'AVANT PORTE ROYALE DU FORTMEDOC
- ✓ 2012-019 S.I.E.M. – MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
- ✓ 2012-020 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TEMPS FORT MEDOC (CHANTIERS THEATRE DE BLAYE ET DE L'ESTUAIRE)

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. – D.E.T.R. pour travaux de mise en sécurité et d'accessibilité et de parking « Place de la Libération »

2. – D.E.T.R. pour travaux de mise en sécurité de la Rue du Champ Sud

A l'unanimité plus les procurations le Conseil Municipal DONNE son accord pour ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08/02/2012

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2012.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité plus les procurations

2012-011

REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2012

Vu, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu, que pour le budget principal le quart des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2011 hors dette s'élève à 103 998.24 € (chapitre 20 et 21)

Considérant que le montant des factures ne dépasse pas le quart des crédits inscrits en investissement en 2011,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de l'autoriser à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré à l'unanimité plus les procurations, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le paiement des factures :

- ✓ METAPHORE pour 322.92 €
- ✓ E.LECLERC MEUBLE pour 699.00 €
- ✓ ARMSTRONG CONSEILS EXPERTISE pour 3588.00 € avant le vote du Budget Primitif 2012.

2012-012

REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE FORT MEDOC 2012

Vu, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu, que pour le budget annexe Fort Médoc le quart des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2011 hors dette s'élève à 67 521.06 € (chapitre 20 et 21).

Considérant que le montant des factures ne dépasse pas le quart des crédits inscrits en investissement en 2011,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de l'autoriser à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré à l'unanimité plus les procurations, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le paiement des factures :

- ✓ AGENCE MEDIEVAL pour 13 950.00 €
- ✓ M. TRUBERT MICHEL Architecte pour 3 780 €
- ✓ ATELIER SEMPERVIRENS pour 1 080.00 €
- ✓ CM ECONOMISTES pour 960.00 € avant le vote du Budget Primitif 2012.

- **PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées aux articles :

- 2031-opération 10011 pour 19 770.00 € et inscrites au Budget Primitif 2012,

- **DÉCIDE** d'inscrire au Budget Primitif 2012 les dépenses d'investissement comme suit :
 - compte 2031-opération 10011 : Frais d'études : 19 770.00 €

2012-013

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA C.D.C. MEDOC ESTUAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un seul suppléant des conseillers communautaire a été désigné lors d'un précédent conseil et qu'il y a lieu de désigner deux suppléants pour compléter cette liste

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseillers communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - M Dominique FEDIEU - M Emile MEDINA - M Jean Luc NABET 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie-Christine SEGUIN

- ***Pour les postes de suppléants des conseillers communautaires :***
Les candidats sont : Mme Annie GAUTHIEZ et M. Alain BLANCHARD
- ***Pour les postes de suppléants des conseillers communautaires :***
Ont été élus à l'unanimité plus les procurations M. Alain BLANCHARD et Mme Annie GAUTHIEZ.

20102-014

PARTICIPATION A LA REMUNERATION DU CHARGE DE MISSION DES SITES MAJEURS D'AQUITAINE

Par délibération 2011-077 en date du 14/09/2011, le Conseil Municipal a validé le programme prévisionnel et pluriannuel Sites Majeurs d'Aquitaine du verrou Vauban. Dans ce programme, une opération ingénierie concernant le recrutement d'un chargé de mission a été validée pour la somme totale de 37 000 € annuelle. Cette mission porte sur deux années. La part incombant à la collectivité représente 10% de ce montant soit 3700 €/an.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer pour le paiement de cette participation et à l'inscrire au budget primitif 2012 au compte 6218.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée adoptent à l'unanimité plus les procurations le paiement de cette participation sur deux années et décide d'inscrire au budget primitif 2012 les crédits correspondants.

2012-015

DATE D'APPLICATION DE LA DELIBERATION 2012-008 PORTANT MODIFICATION DES PRIX DES ENTREES AU FORT MEDOC

Par délibération n°2012- 008 en date du 8 février 2012, le conseil municipal a adopté la modification du prix des entrées au Fort Médoc. Un point n'a pas été précisé dans cette délibération : la date d'application de la décision.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de compléter la délibération initiale avec la précision suivante : à compter du 1^{er} mars 2012. A l'exception des engagements passés avec des groupes sur la base des anciens tarifs.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité plus les procurations de modifier les prix d'entrées au Fort Médoc à compter du 1^{er} mars 2012 à l'exception des engagements passés avec des groupes sur la base des anciens tarifs.

2012-016

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE PIERRE DE BELLEYME – VOYAGE SCOLAIRE A TOULOUSE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier reçu du Collège Pierre de Belleyme à Pauillac pour une demande de participation financière au voyage scolaire de 7 enfants domiciliés à Cussac-Fort-Médoc. La participation de chacune des familles s'élève à 171 euros.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 30 € par voyage et invite les membres de l'assemblée à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent par :

- 14 voix pour dont quatre procurations de M. Claude CASSEGRAIN, M. Fabien CAILLER, Mme Annie GAUTHIEZ et Mme Vanessa TENAILLE
- 1 abstention de Monsieur Thierry LARTIGUE

d'allouer une subvention de 30 € par enfant.

2012-017

VENTE PLAQUES BETON POUR CLOTURE

Monsieur Emile MEDINA indique aux membres de l'assemblée que la clôture constituée de plaques béton située à côté du city stade a été démonté afin de créer un parking. Il propose de revendre ces plaques au prix de 5 euros l'unité pour un total de 60 plaques soit 300.00 € et demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée acceptent par **14 voix POUR** dont les procurations et **1 CONTRE** de Madame Pierrette SEGOIN, de vendre ces 60 plaques au prix proposé soit 5 euros l'unité.

2012-018

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA D.R.AC. CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CORPS DE GARDE ET DE L'AVANT PORTE ROYALE DU FORT MEDOC - TRANCHE 3

L'opération relative aux travaux de restauration du corps de garde et de l'avant porte de la porte royale du Fort de Cussac-Fort-Médoc, édifice classé au titre des monuments historiques a été proposée au programme 2012 des investissements de l'Etat, ministère de la culture et de la communication. Une subvention de l'Etat peut être sollicitée sur l'exercice 2012, à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, selon le plan de financement proposé par la D.R.A.C. :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros H.T.	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles	140 000,00 €	Contributions publiques		
Travaux	119 757,52 €	Etat	49 000,00 €	35,00%
Honoraires Maîtrise d'œuvre	9 209,65 €	Région Aquitaine	14 000,00 €	10,00%
Prévisions pour hausses de prix et aléas	11 032,83 €	Département	49 000,00 €	35,00%
		Structures intercommunales		
		Communes		
		Autres aides publiques		
		Total public (1)	112 000,00 €	80,00%
Assiette éligible (1)	140 000,00 €	Contributions autres que publiques		
T.V.A.	27 440,00 €	Autofinancement (2)	55 440,00 €	20,00%
Investissements non éligibles (2)		Autres fonds privés (3)		
		Recettes générées par l'opération (4)		
Total dépenses (1)	167 440,00 €	Total recettes (1+2+3+4)	167 440,00 €	100,00%

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré à l'unanimité plus les procurations, les membres du Conseil Municipal **AUTORISENT** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la D.R.A.C pour la troisième tranche de travaux de restauration au Fort Médoc.

2012-019

S.I.E.M. - Mise aux normes de l'éclairage public

Délibération retirée de l'ordre du jour.

2012-020

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TEMPS FORT MEDOC (CHANTIERS THEATRE DE BLAYE ET DE L'ESTUAIRE)

Dans le cadre des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu du Directeur artistique une proposition concernant l'organisation de deux journées de lecture et de spectacles du 25 et 26 août 2012 au Fort Médoc. Cette manifestation baptisée « Temps Fort Médoc » proposera :

La photo de papa, qui nous parle de la guerre d'Espagne et des réfugiés espagnols en Aquitaine n'est pas sans lien avec l'Odyssée du bateau « Winnipeg » de Pablo Neruda qui vit partir plus de deux mille réfugiés républicains près de Pauillac.

L'assiette, c'est la confrontation d'aujourd'hui avec les souvenirs d'enfance, le merveilleux château sur l'île du Nord et les ronces qui encombrèrent présentement son accès.

Le danseur, est inspiré d'un fait divers dans un lycée de Pauillac marquant les souffrances du sentiment de différence.

Mascaret, dérive d'estuaire nous raconte les folles amours d'une simple d'esprit qui hante les bords du fleuve et de la centrale nucléaire, un autre plaidoyer pour la différence!

Tic Tac, ce sont les émotions d'un poète qui, prisonnier temporaire au Fort Médoc, prend conscience du temps et de l'eau qui s'écoulent.

Mobylette enfin, c'est le choc des générations, des codes culturels, c'est un fils qui veut devenir artiste et un père, mécanicien, qui ne peut le comprendre.

Pour pouvoir réaliser ce projet, les Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire sollicitent de la collectivité une subvention d'un montant de 10 000.00 €.

Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette demande et précise qu'après accord cette dépense sera inscrite sur le budget culturel.

Après en avoir délibéré, par :

- 13 voix **POUR** dont quatre procurations de M. C-CASSEGRAIN, M. F-CAILLER, Mme Annie GAUTHIEZ et Mme Vanessa TENAILLE
- 2 **ABSTENTIONS** M. T-LARTIGUE et M. J-C-DEHRI

Les membres de l'assemblée acceptent d'apporter leur soutien aux Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire à hauteur de 10 000.00€ frais annexes inclus et précisent que la collectivité mettra à leur disposition, si nécessaire, la scène.

2012-021

D.E.T.R. POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE ET DE PARKING PLACE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 14 décembre 2011 l'assemblée par délibération 2011-095 a autorisé une demande de soutien de l'Etat par l'intermédiaire de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). A cette date le conseil municipal ne disposait pas du taux de financement et de la réponse de l'Etat concernant l'éligibilité de cette dépense.

Monsieur le Maire propose d'approuver et d'inclure le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	32 830.97 € HT	Etat / DETR	11 490.84 €
TVA	6 434.87 €	CONSEIL GENERAL	8 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	19 775.00 €
TOTAL	39 265.84 € TTC	TOTAL	39 265.84 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité plus les procurations, les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement ci-dessus.

2012-022

DETR POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE LA RUE DU CHAMP SUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 14 décembre 2011 l'assemblée par délibération 2011-094 a autorisé une demande de soutien de l'Etat par l'intermédiaire de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). A cette date le conseil municipal ne disposait pas du taux de financement et de la réponse de l'Etat concernant l'éligibilité de cette dépense.

Monsieur le Maire propose d'approuver et d'inclure le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	141 099.00 € HT	Etat / DETR	49 384.65 €
TVA	27 655.40 €	CONSEIL GENERAL	26 600.00 €
		AUTOFINANCEMENT	92 769.75 €
TOTAL	168 754.40 € TTC	TOTAL	168 754.40 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité plus les procurations, les membres du Conseil Municipal approuvent le plan de financement ci-dessus.

FIN DE SEANCE 21h00